



Vente en indivision et somme à récupérer

Par **Alibi**, le **21/03/2017** à **17:25**

Bonjour,
En 2008, nous avons vendu notre maison (en indivision) et le produit de la vente moins le remboursement du prêt a généré un bonus de 61 000 €. Une partie de la somme a été employée pour la création de l'entreprise de mon ex-mari (bordereau de retrait de son cette somme sur le compte joint). Il restait donc 31 000 €. En 2014, divorce... Je tente de récupérer la somme de 30 000 € qui correspond à ma part dans la vente mais je n'y arrive pas.
Deux questions :
Ai-je le droit de réclamer cette somme ? si oui quelle procédure dois-je engager ?
Merci de vos réponses
Cordialement

Par **Visiteur**, le **21/03/2017** à **18:14**

Bonsoir,
"Ai-je le droit de réclamer cette somme ?"
Tout ce qui concerne le partage doit être indiqué dans votre acte de divorce.